

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LOT ET GARONNE

Pôle Santé Publique et Environnementale

Destinataires

- MAIRIE DE AGEN
- DOMITYS

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du programme de contrôle sanitaire des eaux de piscines :

Unité de Gestion : RESIDENCE VERGERS D'EBENE

Prélèvement	00075870	Commune	AGEN
Unité de gestion	0554 RESIDENCE VERGERS D'EBENE	Prélevé le :	mardi 22 février 2022 à 12h01
Installation	UDI 003880 PISCINE VERGERS D'EBENE	par :	NELLY BARBIER
Point de surveillance	P 0000001985 BASSIN VERGERS D'EBENE	Type visite :	PI
Localisation exacte		Motif :	CS

Mesures de terrain	Résultats	Normes	Observations
Transparence qualitative	Normale		
Affichage des résultats sur le site	Présence		
Fréquentation au moment du plv	Nulle		
Prélèvement sous accréditation	Oui		
Température de l'air	26 °C		
Température de l'eau	30 °C		
pH	6,8 unité pH		Valeur hors normes
Acide isocyanurique	<10 mg/L		
Chlore combiné	0,75 mg(Cl₂)/L		Valeur hors normes
Chlore libre	2,12 mg(Cl ₂)/L		
Chlore libre actif	1,76 mg(Cl₂)/L		Valeur hors normes
Chlore total	2,87 mg(Cl ₂)/L		

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DEPARTEMENTAL DE L'EAU DE HAUTE-GARONNE, LAUNAGUET 3101

Type de l'analyse : PICL

Code SISE de l'analyse : 00075926

Référence laboratoire : 22022100764701

Analyses laboratoire	Résultats	Normes	Observations
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES			
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	1 UFC/mL		
Entérocoques	0 UFC/(100mL)		
Pseudomonas aëru ginosa	0 UFC/(100mL)		
Staphylocoques pathogènes	0 UFC/(100mL)		
MINERALISATION			
Chlorures	306 mg/L		Valeur hors références
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES			
Carbone organique total	6,4 mg(C)/L		Valeur hors références

CONCLUSION SANITAIRE (Prélèvement N° : 00075870)

Les résultats bactériologiques sont conformes aux normes réglementaires applicables (article D1332-1 à D1332-11-1 du code de la santé publique). Par contre la valeur élevée en chloramines rend cette eau de piscine non conforme. La valeur en chloramines ne doit pas être supérieure à 0,6 mg/l. Ce mauvais résultat peut notamment résulter d'une insuffisance de respect des règles d'hygiène par les utilisateurs (douche savonnée et passage par le pédiluve obligatoires avant d'accéder au bassin), d'une fréquentation excessive du bassin et/ou une insuffisance d'apport d'eau neuve. Ces points devront être vérifiés. La valeur en chlore est également trop élevée. En l'absence de stabilisant, la teneur en chlore actif (déterminée à partir du taux de chlore libre et du pH) doit être comprise entre 0,4 et 1,4 mg/l. Conformément à l'article D1332-10.VI, ces résultats d'analyses doivent être affichés de manière visible pour les usagers.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive script.